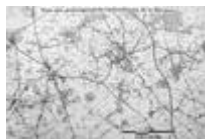


> Vallée de la Marque



Pour éviter les crues de la rivière, des aménagements hydrauliques vont être réalisés sur son cours
Des trous qui vont amener la sérénité

La communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP) fait procéder actuellement à des forages sur les terres avoisinantes de la Marque. L'objectif ? Repérer les meilleurs emplacements possibles pour les aménagements hydrauliques de ce cours d'eau, souvent en crue.

«*Quand la Marque est en crue, les gens disent "il faut curer". C'est une grave erreur. Curer ne fait qu'accélérer le débit de l'eau. On n'a plus le problème devant sa porte, mais on le transpose plus loin. Et la catastrophe est plus importante, parce qu'on donne de la vitesse au débit.*» Bernard Chocraux, le maire de Cappelle-en-Pévèle, est aussi le vice-président responsable de l'environnement au sein de la CCPP. Il a donc engagé des travaux de forage, ces derniers jours, pour mettre en place l'autre solution retenue: l'excavation pour l'aménagement de retenues naturelles d'eau. «*On fait déborder la Marque en amont. On a moins à faire déborder. La crue dure moins longtemps. Elle n'atteint plus les communes régulièrement concernées en Pévèle.*»

Le projet est porté par la CCPP et il concerne d'autres communes extérieures (Pont-à-Marcq, Thumeries, Wahagnies, La Neuville, Fretin, Péronne et Sainghin-en-Mélantois). «*Ce qui a conduit notre démarche, c'est le découpage des deux cantons concernés, ceux de Pont-à-Marcq et de Cysoing, explique élu. En amont de Bouvines, la Marque est plus rurale et c'est là que la population subit ses effets de crues.*»

Surprises

«*Le but, c'est de creuser, de construire des digues, de 3 à 4 hectares, par exemple. Mais pour cela, nous devons connaître la nature du sol. Huit aménagements sont prévus. Une vingtaine de sites ont été définis pour les forages. On ne sait pas ce qu'on va trouver à six mètres de profondeur.*

«*On doit en avoir une idée précise pour implanter les digues au bon endroit, si nécessaire.*»

À la CCPP, le fonctionnaire qui suit le dossier, c'est Stéphane Jamin, chargé de mission environnement chargé de la lutte contre les inondations. Titre à rallonge qui définit bien son rôle. Récemment, il a retrouvé Bernard Chocraux, dans le hameau de Drumetz, en contrebas du parc ornithologique départemental des Cinq Tailles et du Pas-Roland. À quelques mètres de distance, le sous-sol présentait deux aspects différents, six mètres sous terre: du sable, plus loin de l'argile. «*Si on savait exactement la nature de ce sous-sol, on ne serait pas obligé d'effectuer ces forages. Le but de ces études c'est de définir la nature du sol pour savoir si on peut réutiliser la terre, et à quoi on peut la réutiliser. voilà pourquoi, l'entreprise chargée des forages fait des relevés sur les sols à différentes profondeurs.*»

Reste le problème de la propriété de ces terres. «*Une fois les études terminées, nous allons discuter pour chaque parcelle avec les propriétaires, explique l'élu. S'il le faut nous rendrons la taille de l'exploitation ailleurs à l'agriculteur concerné. Nous essaierons de nous entendre à l'amiable, pour permettre un démarrage des travaux rapidement.*»

La CCPP a déjà obtenu l'accord de principe du conseil général et de l'Agence de l'eau pour un financement de ces travaux à hauteur de deux millions d'euros.

Au printemps, si tout va bien, tout pourrait être fini.

Michel VIEUX

